



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 mars 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	Mme Christine MASSU
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel FORQUET
M. Gilbert MENUT	M. Christophe BERTHIER	M. Claude PICARD
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claude DARCIAUX
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. François-André ALLAERT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Paul HESSE	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick MOREAU	M. Pierre LAMBOROT	
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	
M. André GERVAIS	M. Roland PONSAA	

Membres absents :

Mme Fadoua LALOUCHE	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Lucien BRENOT	M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN
M. Michel ROTGER	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
	Mlle Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : DEPLACEMENTS

Nouvelle desserte de la Normandie via Roissy - Charles de Gaulle - Convention de financement relative à l'exploitation de la desserte par TGV entre Cherbourg / Roissy / Dijon

A compter du 5 juillet 2009, Dijon et son agglomération pourront bénéficier d'un aller et retour quotidien supplémentaire avec l'aéroport international Roissy – Charles de Gaulle.
Cette liaison permettra de répondre aux souhaits des chefs d'entreprises Bourguignons qui demandaient depuis longtemps que cette liaison soit améliorée.

Une nouvelle liaison quotidienne va être mise en place entre Cherbourg, Caen, Roissy – Charles de CdG, Marne la Vallée et être prolongée jusqu'à Dijon à partir de juillet.

Cette liaison sera en correspondance avec le nouveau service TGV Haute Normandie entre le Havre, Rouen, Roissy – CdG et Strasbourg.

La nouvelle desserte sera assurée avec les horaires suivants :

Départ : Roissy/CdG : 11H08 – 11H16 – Arrivée Dijon : 13H18
Départ : Dijon : 17H06 – Arrivée : Roissy/CdG : 18H54 – 19H04

Pour mémoire horaire de la liaison actuelle :

Départ Dijon : 6H32 – Arrivée Roissy CdG : 8H20
Départ Roissy CdG : 19H41 – Arrivée Dijon : 21H39

Cette desserte est mise en place à titre expérimentale pour une période de trois ans (5 juillet 2009 – 7 juillet 2012).

A terme, avec la mise en service de la LGV Rhin-Rhône – Branche Est, (fin 2011), cette liaison pourra être prolongée en direction de Besançon, Belfort, Mulhouse et contribuer à la rendre plus attractive et tendre vers l'équilibre d'exploitation.

Conscients des enjeux notamment financiers (répartition du déficit), les quatre partenaires (Régions Basse Normandie, Haute Normandie, Bourgogne et Grand Dijon) souhaitent travailler ensemble sur ce projet.

Une convention de financement doit être mise au point entre la SNCF et les collectivités concernées par ce projet de liaison TGV Normandie Est de la France.

Le déficit d'exploitation pour le TGV Cherbourg – Dijon est estimé à environ 3,5 millions d'euros par an. Celui-ci serait pris en charge et réparti entre les 4 régions concernées et la SNCF.

La SNCF doit adresser prochainement un projet de convention au Conseil Régional de Bourgogne, qui conventionnera, pour sa part, avec le Grand Dijon. Il est proposé de mandater le Président pour mener les discussions financières.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de mandater** Monsieur le Président pour mener les discussions financières et à passer une convention de financement avec le Conseil Régional de Bourgogne relative à l'exploitation de la desserte par TGV entre Cherbourg/Roissy – Charles de Gaulle / Dijon.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 MARS 2009



Pierre PRIBETICH

Convocation envoyée le 19 mars 2009
Publié le 27 mars 2009
Déposé en Préfecture le

TGV Cherbourg-Dijon

Nouvelle desserte de Roissy-Charles-de-Gaulle

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

27 MARS 2009



Vu pour être annexé à la délibération n° 26
du Conseil de Communauté du 26 mars 2009
Dijon, le

Pour le Président,
Le Vice-Président

27 MARS 2009

(Signature)
Pierre PRIBETICH

